

Dans le cadre de votre demande d'ouverture d'un compte extranet avec le LDA53 afin de pouvoir accéder 24h/24h à vos résultats en ligne, merci de bien vouloir renseigner et signer :

- le contrat de services en ligne
- le formulaire d'adhésion

et de nous les retourner :

- par courriel **Lda53@lamayenne.fr**

ou

- par voie postale **LDA53**
224 rue du bas des bois
BP 1427
53014 LAVAL CEDEX

A réception du contrat signé et du formulaire complété, le LDA53 vous attribuera des codes d'accès qui vous seront transmis par courriel, vous permettant ainsi d'accéder aux services en ligne.

Contrat de services en ligne N°	N° CLIENT :
	<i>Page 1 / 4</i>

Les conditions générales des prestations du LDA53, disponibles sur www.Lda53.fr, font parties intégrantes du présent contrat.

Entre
Le client

Et
Le Conseil départemental de la Mayenne
Laboratoire Départemental d'Analyses de la Mayenne
224, rue du bas des Bois
BP1427
53 014 LAVAL Cedex

Ci-après dénommé « le client »

Ci-après dénommé «Le LDA53»

Il est convenu ce qui suit

Toujours à l'écoute de ses clients et soucieux de pouvoir leur offrir le meilleur service dans une logique de développement durable, le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Mayenne (LDA53) vous donne la possibilité d'accéder à plusieurs services en ligne, avec un accès personnalisé et sécurisé.

Article 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'accès et les conditions d'utilisation des services en ligne proposés par le LDA53, au bénéfice de ses clients et/ou tiers dûment habilités agissant pour le compte de ces derniers (et appelés ci-après « utilisateurs »). Il définit également les conditions d'utilisation de ces services.

Il comprend :

- le contrat de services en ligne
- une annexe « formulaire d'adhésion aux services en ligne ».

Ces documents sont accessibles sur www.Lda53.fr

Article 2 – SERVICES EN LIGNE

Les services en ligne proposés par le LDA53 pour le client et l'utilisateur sont :

- l'accès aux résultats d'analyses et aux informations sur l'identification des échantillons consultés en ligne (qu'ils soient en cours, analysés partiellement ou validés), via le portail extranet du LDA53
- la transmission d'alertes et des résultats par courrier électronique.
- l'accès aux factures (pour les clients uniquement) via le portail extranet du LDA53
- des opérations complémentaires proposées en ligne (exemple : cryptogrammes d'alertes des résultats lors de dépassements des seuils, informations techniques, réglementaires ou normatives) via le portail extranet du LDA53

Le LDA53 se réserve le droit de suspendre, modifier ou supprimer, notamment pour des raisons techniques ou réglementaires, sans notification préalable, la consultation ou l'accès à tout ou partie de ces opérations complémentaires. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du LDA53 à ce titre.

Article 3 – CONVENTION DE PREUVE

Le LDA53 est accrédité suivant le référentiel NF EN ISO 17025. Ce référentiel autorise deux voies de transmission, papier ou électronique, sans préconiser de moyen privilégié, cependant le mode de transmission électronique doit permettre de garantir :

- (1) la préservation de la confidentialité des données,
- (2) la préservation de l'intégrité des données,
- (3) l'authentification de l'émetteur.

Toutes ces garanties sont définies ci-après et doivent être acceptées par le client préalablement à toute transmission électronique.

Contrat de services en ligne N°	N° CLIENT :
	<i>Page 2 / 4</i>

Après acceptation du contrat de service, le LDA53 pourra délivrer tout document ou correspondance au client par voie électronique (site extranet et/ou courrier électronique). Le client déclare pour sa part accepter sans restriction ni réserve que toutes les informations soient délivrées par la voie électronique. Dans un objectif de développement durable, le LDA53 propose gratuitement ce service en ligne. En contrepartie, après mise en place des droits d'accès, le LDA53 n'imprimera plus de rapport sur support papier au client. L'édition et le classement sont de la responsabilité du client ou utilisateur(s). Exceptionnellement, une édition papier pourra être diffusée sur demande écrite du client. En contrepartie, il pourra lui être facturé le temps passé à rechercher le dossier et les frais d'envois correspondants. Le client reconnaît que tout écrit qui lui sera transmis par le LDA53 sur support électronique via le site extranet du LDA53 et/ou par courrier électronique aura force probante de son envoi et de sa réception. Ces écrits pourront donc lui être valablement opposés par le LDA53.

▪ **Confidentialité**

L'accès aux données (envoi par courrier électronique, accès au site extranet) est exécuté selon les prescriptions explicites du client. Par le présent contrat, le client et l'utilisateur sont réputés connaître les risques en matière de confidentialité liés à l'utilisation des messageries électroniques. Ils en acceptent l'entière responsabilité, à l'exception d'une erreur d'adresse imputable au LDA53. Il appartient au client et à l'utilisateur d'aviser immédiatement le LDA53 de tout changement d'adresse de courriel. Toute modification fera l'objet d'un avenant au présent contrat. Pour des raisons de sécurité, à l'ouverture du compte du client, le LDA53 attribue un mot de passe temporaire qui peut être modifié par le client et ses utilisateurs (composé d'un identifiant et d'un mot de passe). Tous les accès sont enregistrés par le serveur du conseil départemental de la Mayenne. Le LDA53 attire l'attention sur le fait que le risque d'usurpation d'identité existe et qu'il ne saurait être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse de ce code d'accès. Le LDA53 recommande fortement au client de changer son mot de passe dès sa première utilisation. Le client prend toutes les mesures propres à assurer la confidentialité du code attribué et s'engage à ne le communiquer à quiconque. Il est responsable de l'utilisation, de la conservation et de la confidentialité de son code d'accès. Le client et l'utilisateur s'engagent à informer le LDA53 de toute modification de quelque nature que ce soit affectant les modalités d'accès au site extranet du LDA53 (exemple : départ d'un collaborateur ayant son propre identifiant d'utilisateur). Pour informer le LDA53, le client ou l'utilisateur adresseront un courriel à l'adresse suivante : Lda53@lamayenne.fr. Tout changement d'utilisateur signalé au LDA53 donnera lieu à l'attribution, par le LDA53, d'un nouvel identifiant, d'un nouveau mot de passe et à la résiliation de l'identifiant de l'utilisateur parti. Ces modifications feront l'objet d'un courrier adressé au client.

▪ **Authenticité**

L'authenticité des courriers électroniques envoyés par un automate sécurisé est assurée par l'adresse électronique utilisée par le LDA53, à savoir LDA53-Envoi@lamayenne.fr. La sauvegarde de la base de données, la sécurité du site extranet et son accessibilité sont assurées par le conseil départemental de la Mayenne (site sécurisé en mode HTTP-S). Le client et l'utilisateur disposent d'un accès personnel et sécurisé à leur compte, accessible depuis l'adresse <https://www.extranet-lvd.lamayenne.fr>.

▪ **Intégrité**

L'intégrité des données des rapports d'analyses (résultats validés) et des factures est assurée par l'utilisation de fichiers au format PDF, n'autorisant de façon native que la lecture et l'impression. Toutefois, le LDA53 souligne qu'aucune protection n'est parfaite, et que dans l'absolu, en y allouant les ressources nécessaires, toutes les protections peuvent être franchies. La lecture des rapports d'analyses et des factures est conditionnée par l'équipement du client et de l'utilisateur d'un logiciel permettant la lecture de fichier au format PDF et par l'abonnement à un réseau téléphonique dont le débit est compatible avec la transmission de fichiers au format PDF. Pour visualiser la plupart des documents proposés en téléchargement sur le site du LDA53, vous aurez besoin d'Adobe Acrobat Reader ou équivalent. Ces logiciels sont téléchargeables gratuitement (par exemple : www.Adobe.com/Acrobat9). Le LDA53 ne fournira aucun logiciel. Seuls les rapports d'essais validés font foi. Ils sont disponibles sur la base extranet à compter de J+1, avec J = jour où tous les résultats sont connus et validés. Le LDA53 conserve une copie fidèle du rapport d'analyses transmis par voie électronique. Cet archivage interne permet de garantir l'intégrité des données en cas de litiges.

▪ **Mise à disposition des résultats – stockage des résultats**

La description des échantillons soumis à analyse et leurs résultats sont consultables sur le portail extranet pour une période maximale de 18 mois à compter de leur date d'enregistrement. Le site extranet ne doit pas servir de site d'hébergement pour l'archivage des rapports d'analyses et des fichiers divers. Le client est tenu d'assurer lui-même la traçabilité et l'archivage de ses résultats d'analyses, factures et autres fichiers.

Ce document ne peut être reproduit sans l'accord du LDA53 Laboratoire Départemental de la Mayenne 53 – 224 rue du bas des bois – BP 1427 – 53014 LAVAL CEDEX

Contrat de services en ligne N°	N° CLIENT :
	<i>Page 3 / 4</i>

▪ **Preuve de la réception des documents**

Le client et l'utilisateur seront réputés avoir pris connaissance de manière incontestable du document du seul fait de sa mise à disposition en ligne par le LDA53 ou de son expédition à l'adresse de courriel connue du LDA53.

Article 4 – DISPONIBILITE DES SERVICES EN LIGNE

Le site est accessible 24h/24 et 7j/7. Il peut être temporairement interrompu pour des raisons techniques ou de maintenance, ou encore pour des raisons de sécurité juridique. Aucune indemnité ne sera octroyée par le LDA53 au titre de cette indisponibilité du site ou des envois de résultats par mail.

Dans le cas où des documents ne pourraient être obtenus en ligne, les dits documents pourraient être adressés par le LDA53 au client ou à l'utilisateur par les différents moyens admis par les parties.

En cas de rupture dans le fonctionnement du système pour quelque cause que ce soit, le client et l'utilisateur ne pourront rechercher la responsabilité du LDA53 ni de l'éditeur du site internet du LDA53 du fait de la non disponibilité temporaire du système et ce, quelle qu'en soit la durée. D'une manière générale, le client reconnaît que le LDA53 ne peut garantir la disponibilité permanente des moyens de transmission et de traitement et renonce à rechercher la responsabilité du LDA53 ou de l'éditeur du site internet du LDA53 du fait de toute interruption du fonctionnement desdits moyens ou d'une rupture de la chaîne des opérations en ligne ou des transmissions automatiques des résultats par courriel.

Article 5 – MODALITES DE REGLEMENT DES CONFLITS

Le LDA53 s'engage à tout mettre en œuvre afin de permettre une utilisation optimale du site extranet et des envois de résultats et des fichiers divers par courriel. Il n'est tenu qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

En cas de litige, et, à défaut d'un accord amiable, la partie la plus diligente saisira le tribunal dans le ressort duquel le LDA53 a son siège.

Article 6 – CNIL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à effectuer les opérations relatives à la gestion des clients du LDA53 et à la prospection. Les destinataires des données sont les personnels du LDA53 chargés des services administratif, technique et commercial, ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client et l'utilisateur bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Le client et l'utilisateur peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui les concernent. Si le client ou l'utilisateur souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils peuvent adresser une demande par courriel à Lda53@lamayenne.fr.

Article 7 – DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu à compter de la date de sa signature par les deux parties, sans autre limite de durée que sa dénonciation par l'une ou l'autre partie. Cette dénonciation s'effectue par simple courrier ou courriel. Le LDA53 réalisera alors les opérations nécessaires pour désactiver l'accès aux services en ligne, au plus tard 7 jours ouvrés après réception de cette demande.

Fait à Laval le

Lu et approuvé

Signature du client

Lu et approuvé

*Pour le Président et par délégation
La directrice du laboratoire*

Dr Vét. Aurèle VALOGNES

